COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2017

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Eliane Poulnot, Paulina Requena, Thérèse Robert,
Excusés : Thierry Morel, Isabelle Rebillot, Didier Salins, Gérard Thomas
Absente : Sandrine Sigonney
Procurations : Isabelle Rebillot à Eliane Poulnot, Didier Salins à Thérèse Robert, Gérard Thomas à Alexandra Ardiet
Secrétaire de séance : Paulina Requena

*****

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 16 février 2017.

*****

ORDRE DU JOUR

1- Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Madame le Maire appelle son Conseil municipal à délibérer sur l'élaboration à venir du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Le PLUi deviendra, s'il est approuvé, le document d'urbanisme opérationnel unique de l'ensemble de l'Agglomération bisontine.

Après s'être fait présenté les comptes rendus des premières réunions relatives au sujet abordé, le Conseil municipal se prononce, par 6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, en faveur du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le membre qui se prononce contre le PLUi fait part de son inquiétude quant aux problèmes de gouvernance à venir.
Les abstentionnistes attirent quant à eux l'attention des autres conseillers municipaux sur la vigilance dont il faudra faire preuve pour que la Commune soit bien une entité à part entière qui participe activement à l'élaboration du document.

2- Orientations budgétaires

La clôture des budgets 2016 laisse apparaître des excédents globaux de 211 191.60 € sur le budget principal, 70 151.72 € sur le budget forêt et 35 884.79 € sur le budget assainissement.

Les sections de fonctionnement (des trois budgets) n'évolueront que très peu en 2017 par rapport à 2016.

Au niveau des investissements, sur le budget principal, les dépenses concerneront essentiellement la rénovation thermique et la création d'une chaufferie bois à la salle polyvalente (coûts estimés à environ 250 000 €), l'aménagement de l'entrée du cimetière (27 500 €) et l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants au square (23 500 €). Compte-tenu des importantes subventions attendues sur ces projets et de l'excédent budgétaire au 31 décembre 2016, la totalité des projets sera autofinancée, sans aucun recours à l'emprunt.

Les investissements forestiers découleront exclusivement du programme de travaux en forêt établi par l'Office National des Forêts (20 000 € sur l'exercice 2017).
Le budget assainissement anticipera la reprise de compétence du service par la Communauté d'agglomération du Grand Besançon le 1er janvier 2018 et nécessitera de ce fait quelques adaptations, en particulier la prévision de travaux qui découleront directement d'une étude en cours. L'absence de données réelles lors du vote du budget permettra toutefois de ne définir que des orientations qui seront, le cas échéant, ajustées en cours d'année par une ou plusieurs délibérations.

Les prévisions budgétaires réelles seront communiquées à l'issue de leur vote le 7 avril prochain.

*****

INFORMATIONS DIVERSES

- **Assainissement**

Un dysfonctionnement de trois déversoirs d'orage a été mis en évidence par une étude sur les réseaux collectifs d'assainissement diligentée par le Syndicat des Alaines. Les problèmes découverts ne nécessitant que des travaux de faible envergure, ils seront très prochainement résolus par une intervention de la société Gaz et Eaux.

- **Distributeur automatique de pain**

Le Conseil municipal se prononce unanimement contre la proposition faite par les propriétaires de la boulangerie de Montfaucon d'installer un distributeur automatique de pain dans notre village.

- **Intercommunalité**

La Commune de La Vèze s'interroge sur son maintien au sein du SIVU « SAGES » (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Aide à l'Entretien et à la Gestion des Stades), en raison des clés de répartition déterminant la participation financière des quatre membres (les Communes de Montfaucon, Morre, Gennes et La Vèze). Le souhait de la Commune de Nancray d'intégrer le Syndicat nécessite quant à lui une réflexion sur l'accueil d'un nouveau membre (en particulier au niveau financier).

*****

La prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le 7 avril 2017 à 20h00.